
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-quatrième séance – Samedi 13 novembre 2004, à 10 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 10 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs, *M^{me} Marie-Thérèse Bovier*, *M. Olivier Coste*, *M^{me} Linda de Coulon*, *MM. Alain Fischer*, *Jean-Marie Hainaut*, *Alain Marquet*, *Bruno Martinelli*, *Pierre Maudet*, *Jean-Pierre Oetiker*, *Robert Pattaroni*, *Jean-Charles Rielle*, *M^{mes} Bérengère Rosset*, *Alexandra Rys*, *MM. François Sottas* et *René Winet*.

Assiste à la séance: *M. Christian Ferrazino*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 21 octobre 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 novembre, mercredi 3 novembre 2004, à 17 h et 20 h 30, et samedi 13 novembre 2004, à 8 h et 10 h.

2658 SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2004 (matin)
Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Projet d'arrêté: Fondetec

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant

3. Projet d'arrêté de M^{mes} Sandrine Salerno, Liliane Johner, MM. Didier Bonny, Bruno Martinelli et Roberto Brogini: «Création d'une Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) destinée à remplacer la fondation de droit privé existante» (PA-52)¹.

Préconsultation

M. Jacques Mino (AdG/SI). Ces nouveaux statuts de la Fondetec visent, effectivement, à revenir à une fondation de droit public, parce que les dérives que nous avons connues à la fondation s'expliquaient par le fait qu'il s'agissait d'une fondation de droit privé. Le débat tourne là autour, très clairement. Ce qui nous est proposé maintenant, ce sont de nouveaux statuts, pour une nouvelle Fondetec en quelque sorte; ils ont été largement étudiés par tous les groupes et au sein de la fondation elle-même, avec l'appui d'avocats compétents. Pour la bonne forme, ces statuts doivent maintenant être adoptés par le Conseil municipal pour être renvoyés au Conseil administratif. C'est pourquoi nous proposons le renvoi du projet d'arrêté PA-52 à la commission des finances, qui a déjà l'habitude d'auditionner les responsables de la Fondetec et qui est prête à les recevoir rapidement, on le sait maintenant.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Après avoir assisté aux débats de la commission des finances sur le dernier rapport d'activité de la Fondetec, je crois pouvoir

¹ Projet d'arrêté, 2637.

dire que l'ensemble des groupes politiques a reconnu le travail essentiel de cette fondation, actuellement de droit privé. Créée et dotée par le Conseil municipal, elle existe depuis 1997. Mais nous arrivons aujourd'hui à un tournant, c'est vrai, parce que nous nous sommes rendu compte des points positifs de cette aventure, mais aussi des difficultés rencontrées dans la pratique, notamment du point de vue de la communication et de la transparence au sein des activités de la Fondetec. Nous avons, à la commission des finances, étudié le rapport d'activité, les responsables ont été reçus et tous les groupes se sont réjouis de travailler à la transformation de cette fondation, grâce à de nouveaux statuts qui la rendront encore plus performante. Evidemment, le Parti socialiste vous demande, Mesdames et Messieurs, de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission des finances, afin que nous puissions poursuivre notre travail.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). On veut faire un débat très complaisant sur la Fondetec, mais il faut se souvenir des circonstances qui ont déterminé cette proposition de modification des statuts et savoir dans quelle mesure ces modifications ont un quelconque sens par rapport à ces circonstances. Ces dernières, fondées sur de prétendues ou avérées violations de devoir de diligence ou de secret dont on ignore la nature, sont pénibles; elles engageaient les membres du conseil de fondation – qu'on a vus plaider les uns contre les autres – et l'organe de révision de la Fondetec. La question posée ici est de savoir en quoi la transformation de la société en fondation de droit public apporte un changement, ou, plus spécifiquement, ce que cela change par rapport à la convention alternative que propose le conseil de fondation – ou qu'il semble proposer, puisqu'il apparaît que des discussions ont lieu sur ce point. Pour ma part, je vous dirai que cela ne change strictement rien et que, fondation de droit privé ou fondation de droit public, nous n'aurions de toute manière pas échappé, pendant la précédente législature, à la lecture systématique, telle une passacaille, des échanges de correspondance des avocats des uns et des autres, nous nourrissant des derniers événements de la Fondetec.

La seule différence, que la Fondetec soit de droit privé ou de droit public, c'est de savoir qui assume la responsabilité politique de cette société. Fondation de droit privé, elle prend ses responsabilités. Fondation de droit public, c'est la Ville de Genève qui les assume! Voilà la nuance, l'élément fondamentalement différent; le reste, on peut s'arranger. Mais, fondation de droit public, elle est un instrument de la Ville de Genève, et c'est la Ville qui assume.

La Fondetec ne court-elle aucun risque? A tout le moins, on a, dans le passé, deux exemples où elle a failli se voir passer la corde au cou... Le premier, c'est l'affaire *Info Dimanche*, où la Fondetec a pris des engagements invraisemblables. Le deuxième, c'est, évidemment, l'affaire de la compagnie d'aviation Swiss

World Airways SA, à l'égard de la laquelle la Fondetec a aussi dû donner des garanties, afin d'obtenir de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) les autorisations nécessaires pour permettre à cette compagnie de décoller.

Si, dans les deux cas, il n'est pas advenu de malheur à la Fondetec, elle n'y est pour rien, car ce sont les créanciers respectifs qui ont choisi de ne pas diriger leur courroux contre la Fondetec. Et pourtant, les motifs d'un tel courroux contre la Fondetec et ses organes crevaient les yeux! En l'occurrence, la Fondetec, fondation de droit privé, prend ses décisions et en assume les conséquences, rien de plus normal. Mais, fondation de droit public, le Conseil administratif est amené à prendre position et à la défendre, même si, au demeurant, il ne participe pas à la prise de ses décisions.

Il y a donc un relatif non-sens dans la démarche. Vous croyez, ou ce Conseil municipal croit résoudre l'affaire Mouhanna en transformant la Fondetec en fondation de droit public, mais elle ne résout rien; par contre, elle place le Conseil administratif dans une situation potentiellement extrêmement difficile.

Alors, pourquoi ce changement? En pratique, il n'y a pas de motif sérieux à transformer cette fondation de droit privé en fondation de droit public. Avec les aménagements proposés par une minorité du conseil de fondation, semble-t-il – je n'en sais rien – elle peut fonctionner et on répond en tout cas aux préoccupations de la totalité de ses membres, comme à celles de ce Conseil municipal. Vous allez, bien sûr, renvoyer cet objet à la commission des finances. Mais ce ne sont pas les statuts, les articles, la rédaction qu'il faut considérer, mais le sens – ce que j'essaie de vous donner, Mesdames et Messieurs – et si vous approfondissez la question du sens, vous verrez en tout cas qu'il n'y a pas de progrès par rapport à la démarche entreprise et que, par rapport à la proposition alternative du conseil de fondation, il y a peut-être des solutions.

Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté et son renvoi à la commission des finances sont acceptés par 58 oui contre 1 non (1 abstention).

4. Motion de MM. Lionel Ricou, Didier Bonny, Guillaume Barazzone, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et M^{me} Alexandra Rys: «Résoudre les différends entre les administrés et l'administration par la médiation: pour un ombudsman parlementaire» (M-484)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le nombre de collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique municipale a crû ces cinq dernières années et que l'administration municipale s'est considérablement développée;
 - cette situation implique une complexification des structures de l'administration ainsi qu'une augmentation des probabilités de différends entre les administrés et leur administration;
 - les causes profondes d'un conflit entre l'administré et l'administration sont fréquemment à rechercher dans des dysfonctionnements dus à des difficultés de communication ou à des incompréhensions;
 - il est nécessaire de rapprocher l'administration municipale de ses administrés et de se doter des moyens de résoudre les conflits entre ces deux acteurs par la médiation plutôt que par des procédures de nature juridique d'opposition et de recours;
 - la médiation fondée sur la coopération crée des situations favorables aux deux parties et non des situations impliquant un gagnant et un perdant;
 - le Conseil municipal doit pouvoir connaître le nombre, la nature et l'issue des litiges entre les administrés et l'administration municipale;
 - de nombreuses expériences positives d'ombudsmans parlementaires ont cours en Suisse (cantons de Zurich (1977), de Bâle-Ville (1988), Bâle-Campagne (1989), Vaud (1998) et Zoug (2003), et villes de Zurich (1971), de Berne (1996) et de Winterthour (1997));
 - la présence d'une médiation administrative renforce la démocratie,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à créer une fonction d'ombudsman parlementaire, dont le titulaire sera désigné par le Conseil municipal, qui aura pour mission de régler les différends entre les administrés et l'administration municipale en recourant à la médiation administrative ainsi que de rendre un rapport annuel au Conseil municipal sur son activité;

¹ Annoncée, 1695.

- à doter cette fonction des ressources nécessaires pour la réalisation de sa mission.

M. Lionel Ricou (DC). Le groupe démocrate-chrétien vous propose, par cette motion, la création d'une nouvelle fonction d'ombudsman parlementaire – ou médiateur administratif pour parler français – à qui nous souhaitons attribuer une double mission. La première mission consiste à régler les différends entre l'administration municipale et les administrés et la deuxième à remettre au Conseil municipal un rapport annuel de son activité, dans lequel il recensera les situations auxquelles il aura été confronté.

Pourquoi estimons-nous important, aujourd'hui, de vous proposer une telle motion? Il y a trois raisons au moins. La première, c'est le développement de l'administration municipale, qui a crû, en quatre ans, d'environ 500 postes. Nous sommes passés, en effet, de 2400 à 2900 collaborateurs, soit une augmentation d'environ 15%. La deuxième raison, c'est l'offre des prestations de la Ville, qui s'est étoffée. La Gérance immobilière municipale propose, par exemple, plus de 5000 logements; en outre, on a un certain nombre d'aides financières et d'autres prestations en faveur de la population. Troisième raison, enfin, c'est que, régulièrement, les conseillers municipaux sont interpellés par des concitoyens confrontés à l'administration et qui n'ont pas été satisfaits par la réponse qui leur a été apportée; en l'occurrence, ils ne savent pas comment donner suite à ces réponses négatives.

Ces différentes raisons expliquent que l'administration municipale s'est complexifiée, engendrant inévitablement des dysfonctionnements, sources ou risques de conflits entre les citoyens et l'administration. Pour apporter des solutions à ces dysfonctionnements et pour résoudre ces conflits, le Parti démocrate-chrétien, par cette motion, propose d'abord d'agir en aval, par l'intermédiaire d'un médiateur dont les prestations seraient gratuites et qui disposerait de certaines compétences, notamment celle d'interpeller l'administration, les collaborateurs, et d'accéder à des dossiers. Voilà la solution en aval, dont tout le monde sortirait gagnant, une prestation *win-win*!

La solution en amont, c'est la reddition, par cet ombudsman, d'un rapport au Conseil municipal, qui repérerait ainsi les dysfonctionnements de l'administration et pourrait faire des propositions pour les résoudre.

L'institution de l'ombudsman existe déjà dans de nombreux pays et dans plusieurs cantons. Elle a été créée par la Ville de Zurich en 1971; on la retrouve à Winterthour et en Ville de Berne, notamment. Pour vous donner quelques chiffres, il faut savoir qu'à Winterthour l'ombudsman parlementaire a traité environ 150 dossiers au cours de l'année 2003. En ce qui concerne le canton de Zurich, on dispose de statistiques qui nous permettent de constater que deux tiers

des demandes émanent de personnes privées et un tiers de fonctionnaires, qui ne savent pas comment résoudre leurs conflits avec l'administration. Enfin, dernier chiffre, le canton de Zurich a traité, pour vous donner un ordre de grandeur, plus de 700 cas en 2003.

Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à soutenir notre motion pour que le Conseil administratif mette tout en œuvre pour créer une telle fonction, qui ne serait pas un nouveau poste, mais une fonction dont le titulaire serait élu par ce Conseil municipal.

Préconsultation

M. René Grand (S). Comme l'a très bien dit le groupe démocrate-chrétien, l'administration est de plus en plus compliquée et pléthorique, non pas parce qu'on veut augmenter les effectifs de la fonction publique, mais en raison de la croissance de la population et, c'est normal, des besoins qui en sont la conséquence. Ainsi, les citoyens se perdent un peu dans les dédales des bureaux, et ils sont mécontents. Vous me direz que c'est la spécificité des vrais Genevois que de râler, de rouspéter, mais il faut quand même admettre que problème, il y a...

Quels sont les outils actuels à disposition des citoyens qui ne sont pas satisfaits de leur administration municipale? Je mentionnerai d'abord les lieux où les gens peuvent se renseigner: l'Arcade d'information municipale, qui est très bien située au pont de la Machine, le Secrétariat général au Palais Eynard, les secrétariats des différents départements... mais encore faut-il connaître les bonnes adresses. Que peut faire encore un citoyen insatisfait? Il existe l'outil des pétitions, bien connu d'ailleurs, on le constate à la commission des pétitions, puisque nous en recevons de plus en plus; il y a les lettres de lecteurs, qui peuvent un petit peu gratter l'oreille des administrations et de leurs responsables; les centres d'action sociale, le Centre social protestant, Caritas, où on peut obtenir pour le moins des informations et faire d'éventuelles démarches. Si on a quelques moyens, on peut mander un avocat, aller jusqu'au Tribunal administratif, mais il est clair que tout cela coûte du temps et de l'argent et, bien souvent, comme il y a un gagnant et un perdant, les gens ne sont toujours pas satisfaits.

Alors, effectivement, depuis bien des années, l'autre solution a été la médiation. Comme l'a relevé M. Ricou, certaines villes l'ont déjà mise en pratique, Zurich, Berne, Winterthur par exemple. J'aimerais mentionner qu'à Genève et pour nombre de conseillers municipaux, nous avons déjà eu, il y a quelques années, des colloques, des rencontres de plusieurs jours sur la médiation de quartier. Je me souviens que des avocats de Lyon nous avaient fait part de leur expérience: ils étaient sortis de leurs bureaux pour aller écouter les doléances des

gens dans les quartiers populaires lyonnais. Ils leur proposent leurs services et, surtout, leur donnent des informations nécessaires pour éviter tout le dédale administratif.

A Genève, des institutions de médiation existent déjà. Je connais particulièrement le centre de médiation de l'AsMéd-Genève et l'InterMéd, à la Jonction et à Chêne-Bourg, à qui les gens peuvent s'adresser quand ils ont un conflit. Une démarche est entreprise avec eux, qui permet de trouver une solution entre voisins ou avec des administrations. Cette initiative de médiation – une instance officielle – existe aussi dans l'administration cantonale, où, je crois, on conseille aux gens de s'adresser au médiateur avant d'avoir recours au juge.

Pour l'administration municipale – M. Ricou ne l'a pas mentionné – en cas de conflit entre fonctionnaires, un ou plusieurs médiateurs sont aussi à disposition, depuis trois ou quatre ans, pour régler ces problèmes avant que d'entreprendre des démarches administratives. L'avantage d'une médiation – j'aimerais le souligner – réside dans le fait que ce n'est pas une personne extérieure qui décide: les gens eux-mêmes trouvent une solution satisfaisante, non pas avec un perdant et un gagnant, mais où les deux parties négocient un avantage et admettent chacune en même temps une concession. La médiation est donc une vraie participation démocratique.

Un regret, pour le Parti socialiste – je pense, Monsieur Ferrazino, que vous le comprendrez – c'est que, en 2004, nous avons voté quatre demi-postes pour la démocratie participative. Nous espérions qu'ils seraient également affectés à la médiation, notamment à la Délégation à la jeunesse, qui est toujours sur le terrain pour essayer de résoudre des problèmes – même si ses collaborateurs sont complètement débordés et que la médiation n'est pas leur objectif principal – car les gens rouspètent toujours davantage contre le bruit, la drogue, les aménagements en ville.

Il est donc important d'étudier cette proposition de médiation. Faut-il créer un nouveau poste ou activer les postes actuels? La question est ouverte et je crois qu'il est nécessaire – le Parti socialiste vous le recommande aussi – de renvoyer cette proposition à la commission sociale et de la jeunesse pour l'examiner et trouver la meilleure solution.

M. Patrice Reynaud (L). Mesdames et Messieurs, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt ce que le représentant du Parti socialiste vient de nous dire et je l'approuve totalement, mais, je suis navré, je l'exprimerai d'une façon un tout petit peu différente. Pourquoi? Vous l'avez relevé tout à l'heure, Monsieur Grand, il avait été prévu des postes de démocratie participative qui auraient dû être utilisés à cette fin – et vous l'avez rappelé à M. le conseiller administratif

Ferrazino. A priori, cela n'a pas été le cas. Vous avez également souligné que l'élévation sensible du nombre de fonctionnaires dans cette ville est la conséquence de la croissance de la population. Vous m'autoriserez à penser, Mesdames et Messieurs, que la proportionnalité n'est pas immédiate et qu'il y a, qu'on le veuille ou non, une tendance accrue à la fonctionnarisation dans cette ville. Je ne suis pas là aujourd'hui dans ce débat pour faire un jugement de valeur, mais c'est une constatation. Alors, permettez-moi de demander si la création d'un poste de fonctionnaire supplémentaire – il s'agira quand même d'un fonctionnaire, fût-il élu par le Conseil municipal – sera vraiment apte à résoudre tous les problèmes. Sincèrement, je ne le crois pas.

Je ne le crois pas pour deux raisons. D'abord, c'est qu'un homme seul ne peut pas régler tous les problèmes, c'est bien évident...

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Une femme!

M. Patrice Reynaud. Ensuite, il peut y avoir un résultat à mon avis inquiétant, comme on l'a vu notamment dans le domaine de la presse, quand un journal fort connu à Genève a tenté de créer, avec M. Monnier, une sorte d'ombudsman journalistique – je ne sais comment l'appeler exactement. Pourquoi? Eh bien, on a assisté en fait à une stigmatisation des problèmes entre l'administration, d'une part, et les administrés, d'autre part, et je ne suis pas persuadé que c'était là l'intention des uns et des autres. Les problèmes existent, mais ils peuvent être résolus facilement sans que, pour autant, il soit nécessaire de les stigmatiser – en créant précisément un poste appelé à «dévertuer» cette stigmatisation – et encore moins de faire un rapport, puisqu'il est bien noté, dans la première invite: «... ainsi que de rendre un rapport annuel au Conseil municipal sur son activité.» M. Grand l'a rappelé, et c'est parfaitement exact, il existe de nombreuses possibilités de médiation et il n'est pas nécessaire d'avoir de l'argent ou d'avoir recours aux avocats, loin de là! Monsieur Grand, il y a, à Genève, des sociétés de médiation et je suis bien placé pour le savoir, puisque, précisément, en tant qu'avocat, je participe – je précise bénévolement – à l'une d'entre elles, dans mon quartier, c'est-à-dire aux Eaux-Vives. Cela marche très bien et c'est pourquoi je ne pense pas que la création de ce poste supplémentaire soit nécessaire.

Enfin, et j'arrêterai là, Monsieur le président, je voudrais juste donner en deux mots l'expérience de la France – vous me savez être d'origine française et connaître assez bien ce qui se passe dans ce pays – où le médiateur existe déjà. Il y a d'abord eu un médiateur national, puis, pratiquement à hauteur de chaque département, on a créé des médiateurs rattachés aux Conseils régionaux. L'échec est total: cela ne marche pas! La seule chose qui ait réussi, c'est de monter encore

un petit peu plus les administrés contre leur administration. En effet, ces ombudsmans – j’emploie ce mot-là quoique, comme M^{me} Virginie Keller-Lopez, je ne l’aime pas beaucoup – ne peuvent pas tout traiter par manque de temps, et leur seul et unique travail consiste à choisir eux-mêmes, parmi les litiges qui leur sont soumis, ce qui veut dire qu’il y a un jugement subjectif de leur part, bien évidemment. Ils choisissent les cas les plus flagrants, les plus patents, moyennant quoi, comme je viens de le dire de façon liminaire, il ne s’agit de rien d’autre que d’une stigmatisation systématique des problèmes, déjà suffisamment nombreux, vous le reconnaîtrez sans doute avec moi, Mesdames et Messieurs, pour qu’il soit encore nécessaire de les exposer à l’éclairage public.

C’est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous libéraux, nous n’entrerons pas en matière sur cette motion.

M. Eric Rossiaud (Ve). Les Verts ont accueilli avec beaucoup d’intérêt cette motion du Parti démocrate-chrétien. En effet, la chose publique a été discutée au sein de forums, il y a quelques années. Des administrés et leurs élus pouvaient discuter, l’administration était dans la rue et les gens en débattaient. La société a évolué; elle a créé des autorités représentées par leur administration face à leurs administrés et, parfois, des conflits existent entre ces deux parties. L’espace public est avant tout un dialogue et, quelle que soit la rationalité administrative que nous avons à développer, ce dialogue entre administration et administrés ne doit pas être confisqué. Un poste de médiateur ou de médiatrice nous semble donc tout à fait utile dans ce contexte. A notre avis, les conflits entre administrés et administration ne doivent pas toujours être instrumentalisés par le droit, car il existe des méthodes plus simples et plus efficaces qui apportent à chacun plus de gains que le recours aux tribunaux et la défense de positions respectives qui décevront de toute manière chaque partie en fin de procédure.

C’est pour respecter le sentiment de justice et de démocratie qu’une telle fonction est instituée. De nombreuses collectivités l’ont déjà fait, comme le disait M. Ricou, et nous estimons que, pour notre collectivité comme pour le Canton, il serait important que nos concitoyens puissent avoir un contact avec une personne tierce en cas de conflit avec l’administration.

Les Verts ont donc étudié avec intérêt cet objet et ils présentent un amendement avec trois nouvelles invites, remplaçant les deux invites de la motion M-484. Ils demandent d’autre part le renvoi de la motion à la commission du règlement. Je dépose cet amendement sur votre bureau, Monsieur le président.

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- »– à étudier l'opportunité de créer une fonction d'ombudsman parlementaire qui aurait pour mission de régler les différends entre les administrés et l'administration municipale en recourant à la médiation administrative;
- »– à évaluer les coûts annuels de fonctionnement de la fonction d'ombudsman parlementaire;
- »– à communiquer au Conseil municipal les conclusions de cette étude.»

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, vice-présidente.)

M. Roman Juon (S). Je ne désire pas intervenir sur le fond, Madame la présidente, René Grand ayant été chargé de le faire pour le Parti socialiste. Mais je voudrais simplement, avec l'avantage de quelques années – et donc de la mémoire de nos débats! – rappeler au Parti démocrate-chrétien que, à l'époque, M^{me} Colette Perrottet-Ducret – il eût été bien de la citer – avait rédigé une motion, avec moi-même, allant dans ce sens-là. Nous avons échoué d'une voix! Mais, depuis cette époque, beaucoup de choses ont été réalisées et, ne faisant pas un aparté, je me rallie à mon groupe.

M. Pierre Rumo (T). Mesdames et Messieurs, le Parti du travail n'est pas favorable à la création de ce poste d'ombudsman. J'aimerais paraphraser Clemenceau: «Si vous voulez enterrer un problème, créez une commission!» Pour se donner bonne conscience, on crée ce poste d'ombudsman, qui ne nous paraît pas nécessaire. Comme l'ont relevé certains préopinants, il existe à l'heure actuelle beaucoup de médiateurs, tant en matière civile qu'en matière pénale, qui pourraient jouer un rôle en cas de conflits entre citoyens et administration. Des voies de recours existent déjà dans la plupart des cas contre des décisions de l'administration municipale, et je crains là un risque de double emploi.

En outre, dans un article paru dans la *Tribune de Genève*, M. Ricou défendait la création de ce poste d'ombudsman et je crois me rappeler sa conclusion: il faut absolument créer un tel poste pour donner aux citoyens la possibilité de se battre contre les décisions arbitraires de l'administration municipale. Il me semble que

c'est faire là un tout petit peu injure à notre administration. Je ne crois pas que ses décisions sont par essence arbitraires et, en tout cas, comme je l'ai dit, des voies de recours existent et ce poste d'ombudsman ne nous paraît pas utile.

Si une majorité de ce Conseil entrait malgré tout en matière sur ce projet, nous voterions l'amendement proposé par le groupe des Verts.

M. Lionel Ricou (DC). Je reprends la parole pour répondre à certaines critiques formulées. La première émanait du groupe libéral et elle concernait l'échec de la médiation administrative en France, échec vraisemblablement dû à la structure centralisée de l'administration française. On peut d'abord rétorquer que si, depuis trente ans, la médiation fonctionne à merveille en Suisse, c'est grâce au fédéralisme, puisque les municipalités ont beaucoup plus de responsabilités que les communes françaises. Les expériences et les réussites sont d'autant plus convaincantes chez nous que c'est depuis 1995-1996 qu'un certain nombre d'ombudsmans ont été créés, à Zoug et dans le canton de Vaud, notamment. Cette institution est donc largement appréciée.

Ma deuxième réponse à M. Reynaud a trait à la publicité autour de l'éventuel rapport: il exprime, en effet, des craintes pour la confidentialité qui devrait entourer les situations exposées et que le nom des personnes qui ont fait appel au médiateur administratif soit dévoilé. Il va de soi que les noms et les prénoms de ces personnes n'y figureront pas. En revanche, dans les rapports déjà publiés par les ombudsmans dans les différents cantons et les autres villes, on trouve un certain nombre de statistiques et quelques situations exemplaires qui permettent d'améliorer ou de réformer l'administration municipale. Dans cette perspective-là, je ne comprends pas très bien le refus du Parti libéral d'entrer en matière, parce que, manifestement, une structure avec 3000 collaborateurs est certainement sujette à réformes. Ainsi, le médiateur peut être un outil, un élément objectif pour le Conseil municipal pour impulser des réformes au sein de l'administration, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres cantons.

Enfin, je remercie M. Rumo de sa lecture attentive de mes articles dans la presse. J'ai au moins eu un lecteur, et j'en suis content... Je voudrais cependant préciser que je n'ai pas qualifié d'arbitraires l'ensemble des décisions de l'administration, mais j'ai simplement dit qu'il peut s'avérer que certaines administrations soient arbitraires. Ce n'était pas, de ma part, un jugement négatif ou une condamnation de cette entité et de ses collaborateurs.

Pour revenir à l'amendement des Verts, le Parti démocrate-chrétien le soutiendra, parce que l'évaluation des coûts de la création d'une telle fonction est aussi une de ses préoccupations, et il renverra cette motion amendée à la commission du règlement.

M. Jacques Mino (AdG/SI). C'est vrai, cette proposition a un côté intéressant. Comme l'a dit M. Grand, elle nous renvoie à ces quatre demi-postes à la démocratie participative qui, de notre point de vue, devaient faire ce travail d'une manière plus collective qu'individuelle d'ailleurs, pour rapprocher l'administration des collectivités locales. Cela pourrait concerner quelques individus. Je sais que le magistrat ici présent avait déjà des contacts pour mettre en place ce type de poste, mais, si cela paraît difficile à réaliser, nous l'engageons néanmoins à continuer ses démarches, parce que cela nous semble prioritaire.

Ensuite, il est vrai que M. Grand a fait le tour d'un certain nombre de médiations possibles, et son exposé a été enrichi par l'intervention de M. Reynaud. J'ajoute tout de même que c'est aussi notre rôle de conseillers municipaux d'entendre un certain nombre de doléances et de faire des démarches auprès de nos magistrats, et nous le faisons. Il fallait préciser cet aspect de notre travail, qui paraît important.

D'autre part, nous avons un problème, car nous avons déjà dû faire un certain nombre d'économies de postes, notamment de postes importants, pour le prochain budget. Je pense notamment à l'Agenda 21, qui devrait être renforcé et qui ne le sera certainement pas. Je voudrais inviter le Parti démocrate-chrétien à revenir une autre année avec une telle motion pour que nous puissions l'étudier dans de meilleures conditions financières, parce que, actuellement, nous n'avons pas les moyens de créer de nouveaux postes.

Pour ces raisons, nous refuserons cette motion, en prenant néanmoins la précaution de voter l'amendement des Verts si elle devait être renvoyée à la commission du règlement.

M. Pascal Rubeli (UDC). Même si cette motion part d'une bonne analyse de la situation, il est vrai, comme l'a dit M. Grand, qu'il existe suffisamment d'instances ou de lieux où on peut obtenir des renseignements, une forme d'aide ou de recours. En outre, ce médiateur se trouverait contraint à faire des choix, compte tenu du nombre de dossiers qui lui seraient soumis, ce qui, par voie de conséquence, créerait une inégalité de traitement. Pour éviter cela, et compte tenu du fait qu'il existe déjà des moyens de procéder dans le cadre de conflits entre administration et administrés, nous n'entrerons pas en matière sur cette motion.

M. Lionel Ricou (DC). Pour répondre à l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), je tiens à préciser brièvement que cette motion n'est pas en contradiction avec la proposition de créer ces quatre demi-postes à la démocratie

participative. C'est une autre forme de médiation, certes individuelle et non collective, mais qui n'est en tout cas pas en contradiction. Enfin, par rapport à l'argument du budget 2005, vu le temps d'analyse et d'étude de la motion M-484 si elle était adoptée ce soir par ce Conseil et renvoyée à la commission du règlement, nous ne serions vraisemblablement pas saisis d'une proposition de création de ce poste dans trois semaines, c'est-à-dire lors de notre prochaine séance plénière. Pour répondre à M. Mino, il n'y a pas de souci à se faire, la création d'un tel poste ne figurerait certainement pas dans le budget 2005, mais peut-être dans celui de 2006.

M. Patrice Reynaud (L). Très rapidement, Mesdames et Messieurs, pour dire que, autant nous sommes contre l'entrée en matière sur la création d'un poste, autant nous sommes tout à fait d'accord d'en étudier l'opportunité, car c'est une bonne idée. Par contre, je ne pense pas que ce soit une bonne idée de renvoyer cette motion en commission du règlement; renvoyons-la directement au Conseil administratif, qui est beaucoup plus apte que nous, conseillers municipaux en commission du règlement, à étudier l'opportunité et, surtout, à évaluer les coûts annuels. Sans vouloir griller les étapes mais par gain de temps, je vous propose que nous acceptions l'amendement du groupe des Verts et que, d'un seul cœur, nous renvoyions tout cela au Conseil administratif pour qu'il nous indique les éléments d'opportunité. Evitons le passage par la commission du règlement: à mon avis, il n'aurait qu'un seul effet, c'est d'auditionner le Conseil administratif... Alors, renvoyons directement au Conseil administratif!

M. Guillaume Barazzone (DC). Je voulais juste répondre à M. Mino, qui disait que, finalement, les conseillers municipaux pouvaient assumer le rôle de l'ombudsman que nous voulons créer. Mais cela n'a rien à voir. Nous parlons de médiation individuelle, comme le disait M. Ricou, et de cas concrets et difficiles qu'on ne peut pas nécessairement exposer sur la place publique, puisque cela peut concerner des gens en situation de détresse ou des conflits entre un administré et une administration qui doivent rester secrets. En ce sens, Monsieur Reynaud, je n'ai pas vraiment compris votre argument selon lequel notre ombudsman ressemblait à un médiateur ou à un chroniqueur de journal. Il ne s'agit pas de cela, mais, dans un contentieux et avant l'engagement d'une procédure devant un tribunal, d'une tentative de régler une situation concrète par le biais d'une médiation, et de faire en sorte que la situation d'un administré s'améliore. C'est aussi un moyen de réduire le nombre de plaintes contre l'administration. C'est pourquoi, Monsieur Reynaud, je vous demande de revoir le fondement de votre raisonnement: il ne s'agit pas de remplacer les conseillers municipaux, qui doivent, en effet, être un relais de la population pour résoudre des problèmes concrets.

M. René Grand (S). Je voudrais juste dire qu'on ne peut pas, à mon avis, détourner le débat en disant qu'il n'y a pas de problème dans l'administration. Compte tenu de l'augmentation du nombre de pétitions et de questions des conseillers municipaux, lesquels se font le relais des habitants dans cette enceinte, je crois qu'il faut reconnaître un vrai problème de dialogue entre la population et l'administration. Par conséquent, je pense qu'il faut renvoyer cette motion, qui a le mérite de soulever cette question, soit au Conseil administratif, soit à une commission, pour que nous puissions vraiment prendre les choses telles qu'elles sont et essayer de les résoudre. Nous ne devons pas passer à côté.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Après avoir écouté attentivement les diverses interventions, y compris les dernières du Parti démocrate-chrétien, notre groupe se ralliera au renvoi de cette motion au Conseil administratif, en lui demandant de bien vouloir prendre acte de cette demande en lien avec la création de ces quatre demi-postes à la démocratie participative, que nous attendons tout de même depuis assez longtemps. En effet, la réflexion doit être commune au sein du Conseil administratif sur ces diverses propositions et demandes.

M. Guillaume Barazzone (DC). Je crois qu'il faut renvoyer cette motion à la commission du règlement ou, à la limite, à celle des finances, qui s'occupe des autorités, et non pas au Conseil administratif, étant donné que ce projet de motion nous concerne principalement, nous conseillers municipaux. En effet, si nous devons nous prononcer un jour sur la création de cette fonction, il faudrait tout de même que nous puissions le faire en toute connaissance de cause. Nous devons pouvoir procéder aux auditions nécessaires pour que les conseillers municipaux – et non pas les membres de l'exécutif, qui sont, faut-il le rappeler, les chefs de l'administration – puissent décider eux-mêmes et éclaircir un certain nombre de points pour se faire une bonne idée de la fonction et de l'activité d'un ombudsman dans d'autres villes. Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette motion à la commission du règlement.

M. Eric Rossiaud (Ve). Pour aller totalement dans le sens du préopinant démocrate-chrétien, je crois que la fonction de médiation, dans une république, est suffisamment importante pour que nous, conseillers municipaux, nous nous penchions sur la question, l'étudions, pour savoir comment cela se passe ailleurs, à quoi cela sert et si vraiment nous en avons besoin. Je crois qu'il y a confusion, Monsieur Mino, avec la démocratie participative. C'est très bien, mais cela ne remplit pas la même fonction. Profitons donc de regarder en quoi cela peut être utile et pourquoi la démocratie française, par exemple, a eu besoin, comme institution citoyenne, d'un médiateur de la République.

Si nous revenons à la genèse du débat – comment prévenir un conflit entre administration et administrés – nous parviendrons à décongestionner des problèmes qui, à long terme, peuvent engendrer de grosses difficultés dans le rapport des citoyens à leurs autorités. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, autant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) que du Parti libéral, à renvoyer cette motion à une commission, celle du règlement, pour que notre Conseil puisse étudier ce projet de façon intéressante.

M. Patrice Reynaud (L). Mesdames et Messieurs, nous révisons notre position et nous suivons ce que M. Rossiaud vient de dire. En conséquence, nous proposons le renvoi en commission du règlement.

Mis aux voix, l'amendement de M. Rossiaud est accepté par 61 oui contre 1 non (1 abstention).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée par 45 oui contre 8 non (10 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission du règlement est accepté par 53 oui contre 10 non.

5. Motion de MM. Roberto Broggin et Sébastien Bertrand: «Modérons la circulation à Saint-Gervais, en vitesse et en volume!» (M-486)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le quartier de Saint-Gervais est le moins bien loti en matière de modération de la circulation;
- qu'aucune mesure de limitation de vitesse n'y a été prise à ce jour, le 50 km/h général étant encore de mise;
- qu'un important trafic de destination causé par la présence du parking Manor se mélange à un trafic de transit;

¹ Annoncée, 1695.

- que le quai des Bergues est utilisé dans sa partie amont comme transit, malgré l'interdiction de circuler signifiée aux autos et motocyclettes, article 19, alinéa 2 (OSR 2.13), et que cela embouteille les rues Winkelried et Kléberg;
- que la rue Paul-Bouchet est également journalièrement embouteillée;
- que la lecture du 1^{er} plan financier d'investissement 2004-2015 (PFI) nous apprend que la restauration et l'aménagement du quai des Bergues (poste 102.034.02) ne sont pas prévus avant 2010;
- que, malgré le vote d'un crédit d'étude de 1 063 000 francs le 21 janvier 2004 pour le déplacement des trémies d'accès au parking Manor (sur la place Grenus), aucun projet de réalisation n'est programmé pour les douze ans à venir selon le PFI;
- que le quartier de Saint-Gervais connaît une forte natalité, due notamment à la rénovation des immeubles historiques et à l'arrivée de jeunes couples tant dans les immeubles de la Ville de Genève que dans les immeubles privés au bénéfice de dispositions de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation et de la loi concernant les HLM,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que des mesures concrètes visant à la modération de la circulation soient prises immédiatement dans le quartier de Saint-Gervais, en particulier la création d'une zone de rencontre aux rues des Etuves, Kléberg, Vallin, l'aménagement d'un parc sur la place Simon-Goulart, la suppression du transit dans les rues Paul-Bouchet et Kléberg (tronçon Winkelried-Mont-Blanc) et, en général, l'instauration d'une zone de rencontre ou d'une zone 30 km/h dans l'ensemble du périmètre de Saint-Gervais, ainsi que la redéfinition des rues de Coutance et de Cornavin, axe principal des Transports publics genevois.

M. Roberto Broggin (Ve). Mesdames et Messieurs, cette motion vise à traiter la problématique de la circulation dans le quartier de Saint-Gervais, un peu délaissé au cœur de notre cité. En effet, si on prend une petite carte, on voit différents quartiers avec un traitement particulier, puis Saint-Gervais, qui est oublié. Ce périmètre est toujours en zone 50 km/h, alors qu'il mériterait plus d'attention, sachant que pas moins de dix lignes de transports publics – les principales du réseau – circulent à la rue de Coutance et à la rue de Cornavin, que la gare est à proximité, et qu'il y a un nombre conséquent de parkings à l'intérieur et autour du quartier. A la suite des études réalisées dans les années 1990 dans le cadre du plan Circulation 2000, plusieurs esquisses et projets de changement de régime de la circulation dans ce quartier ont été élaborés, mais on constate que tout a été oublié.

Cette motion vise alors à remettre sur le métier la problématique de la circulation à l'intérieur de ce quartier historique, comme vous le savez, et en cours de

rénovation, notamment grâce aux opérations de la Ville de Genève et de propriétaires privés, qui, pour certains, ont bénéficié d'aides HLM. Une nouvelle population s'installe à Saint-Gervais et nous avons lu avec beaucoup de joie les derniers chiffres de l'Office cantonal de la statistique, selon lesquels Saint-Gervais est le quartier de la ville de Genève qui connaît la plus forte natalité. (*Exclamations.*) Il convient donc de penser à ces nouveaux habitants et de favoriser une meilleure circulation, non seulement des automobiles, mais également des piétons – parents et enfants – sachant que Saint-Gervais n'a plus de places, puisqu'elles ont été mangées soit par des trémies d'accès à des parkings, soit par des installations de parkings en surface. Je pense à la place Simon-Goulart notamment, et à la place de Chevelu, occupée maintenant par une nouvelle station de taxis.

Il convient, à notre avis, de redéfinir la circulation dans ce quartier de Saint-Gervais. Voilà pourquoi nous vous proposons aujourd'hui cette motion, que nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de renvoyer à la commission ad hoc Saint-Gervais pour étude.

Préconsultation

M. Armand Schweingruber (L). Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, nous avons l'impression, de ce côté-ci de la salle, que ce qui nous est proposé est une vue assez unilatérale de la situation, avec même, parfois, certains aspects égocentriques. On simplifie les problèmes et cette motion me semble émaner de la tribu des «Nyaka», N.Y.A.K.A. pour ceux qui ne connaissent pas l'orthographe.

Nous avons entendu beaucoup de plaintes de commerçants, qui s'estiment pénalisés constamment par les restrictions apportées au trafic, dans tous les secteurs de notre ville. Cela se traduit par des pertes de chiffre d'affaires, et j'ai reçu personnellement des doléances de ce genre en provenance du quartier de Saint-Gervais. Il faudrait alors faire la part des choses, admettre que tout n'est pas possible pour tout le monde et trouver des compromis équilibrés. Mais nous n'en sommes pas là à ce stade du débat, semble-t-il.

Il n'est pas absolument certain, d'autre part, que Saint-Gervais soit le quartier le moins bien loti de la ville, comme c'est écrit dans le premier considérant de la motion. En effet, d'autres quartiers pourraient tout autant être qualifiés de sinistres; d'autre part, les grandes voies de transit se situent en bordure de ce périmètre, c'est-à-dire au boulevard James-Fazy et à la rue de Chantepoulet. On parle de limiter la vitesse au-dessous de 50 km/h, mais soyons sérieux! Avec la topographie des rues et les conditions de circulation, il est déjà tout à fait impossible de rouler à 50 km/h... On est donc dans une situation de fait de modération du trafic.

On parle de Manor dans cette motion. Evidemment, cet établissement est là depuis une quarantaine d'années, et il faut bien maintenant «faire avec», car c'est un gros morceau. On parle des rues Paul-Bouchet et Kléberg, qu'il s'agirait de fermer au trafic, mais elles sont des exutoires nécessaires pour l'évacuation des véhicules qui se trouvent dans la partie amont du quai des Bergues, où, normalement, la circulation motorisée n'est autorisée qu'aux riverains et non au trafic de transit. Mais si cette interdiction n'est pas respectée, on se trouve face à un problème de police, qu'il s'agirait d'organiser une fois pour toutes. Je rappelle aussi qu'au bout du quai des Bergues, partie amont, il y a l'Hôtel des Bergues. On ne va tout de même pas demander aux clients de cet hôtel cinq étoiles, le plus ancien grand établissement de ce genre en Suisse, puisqu'il date de 1834, de se rendre à leur hôtel à bicyclette! C'est absolument irréaliste.

Quant aux zones de rencontre préconisées, elles ne feront qu'obturer des voies de passage existantes, à l'exception peut-être de la place Simon-Goulart. La motion parle d'une redéfinition des rues de Coutance et de Cornavin, mais on est déjà face à une situation de fait parfaitement réalisée, puisque, de 8 h à 19 h, ces deux voies sont strictement réservées aux transports publics et aux taxis.

On déplore également, dans cette motion, le fait que le projet de nouvelles trémies pour Manor ne figure pas dans le PFI 2004-2015 et que le réaménagement du quai des Bergues soit reporté de plusieurs années. Mais face à des investissements considérables, il y a toujours trois questions à poser: est-ce nécessaire? est-ce urgent? est-ce prioritaire? Il faut tenir compte aussi de l'équilibre très précaire des finances municipales, qui nous place face à un principe fondamental à nous remettre en mémoire: faire ce que l'on peut avec ce que l'on a. En ce qui concerne donc le report de grands projets dans le PFI, nous constatons que le Conseil administratif a simplement tenu compte avec réalisme de la situation financière actuelle de la Ville.

Alors, pour toutes ces raisons, le groupe libéral n'entrera pas en matière et il votera non à cette motion.

M. Didier Bonny (DC). Le groupe démocrate-chrétien, lui, estime que cette motion est digne d'intérêt et qu'elle mérite effectivement un petit tour en commission. Nous sommes d'accord avec son renvoi à la commission ad hoc Saint-Gervais, qui ne se réunit pas très souvent, et ce sera l'occasion de savoir où on en est par rapport à tout ce quartier qui, comme l'a dit M. Broggin, qui le connaît fort bien, est plus ou moins en chantier. M. Ferrazino et ses services pourront répondre à nos questions et j'en profite pour dire à M. Schweingruber que ce sera aussi l'occasion d'interpeller le magistrat sur l'absence des trémies du parking Manor dans le PFI et de faire le point sur la situation de la place Grenus. Je pense qu'un passage en commission pour poser toutes ces questions est une bonne chose, plutôt que d'évacuer sans autre cette motion.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Je voudrais, même si c'est une vieille litanie de revenir sur les problèmes de circulation à Saint-Gervais, rappeler à M. Schweingruber – qui n'y voit ni priorité, ni urgence, ni grande importance – que ce Conseil municipal est, depuis des années, saisi de nombreux objets qui montrent la gravité de la situation.

Je ne ferai qu'une sélection de ces objets, rassurez-vous, mais je commencerai par la pétition des habitants de 1984, qui demandait non seulement le déplacement des trémies d'accès au parking de La Placette, mais également la suppression du trafic de transit. Le rapport a d'ailleurs été rédigé en 1987 par l'actuel président du Conseil municipal. Ensuite, il y a eu la proposition PR-469 relative à la construction d'un parking, à l'organisation d'un concours pour l'aménagement de places et de rues, ainsi qu'à l'information publique, votée en 2000, puis la proposition PR-246 pour l'aménagement de la place Grenus et des rues des Etuves et Rousseau. Tous ces projets avancent, semble-t-il, mais nous nous inquiétons de la réalisation future de ces aménagements en termes de trémie. On espère ces réalisations – soyons réalistes! – pour le long terme, le moyen terme peut-être en étant optimistes. En attendant, cela fait tout de même vingt ans qu'on voit ces objets défiler et que, en attente de ces grandes réalisations, rien ne se concrétise. Nous ne demandons pas forcément des moyens financiers considérables, mais des aménagements simples, voire provisoires si un projet plus conséquent devait se réaliser, ce que nous espérons, pour remodeler ce quartier par rapport aux abus en matière de circulation, qui sont tout de même nombreux, vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs.

D'autre part, je voudrais dire que nous nous rallions très volontiers à la proposition du groupe démocrate-chrétien de renvoi à la commission ad hoc Saint-Gervais, qui, effectivement, semble adéquate pour examiner opportunément cette motion.

M. Jean-Louis Fazio (S). Pour faire court, puisque le groupe socialiste rejoint les préopinants du groupe des Verts et de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), je dirai, quand j'écoute M. Schweingruber, qu'il faut aller voir sur place ce qui se passe à Saint-Gervais. Ce quartier est vraiment sinistré et des mesures urgentes pour agir contre la circulation doivent vraiment être prises, parce que les habitants bouffent du gasoil à longueur de journée. Cette motion M-486 soulève de bonnes questions et nous demandons son renvoi à la commission ad hoc Saint-Gervais.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'aimerais d'abord rappeler à ce Conseil municipal l'existence d'un rapport de minorité, signé par un représentant du groupe libéral, qui précise, contrairement à ce que l'on peut lire sur un site inter-

net de Saint-Gervais, que les libéraux ne défendent pas la voiture dans ce quartier, mais la piétonisation absolue, stricte et totale. Si, à l'occasion, ce site pouvait être corrigé, je n'aurais rien contre...

Jusqu'à preuve du contraire, les libéraux sont les seuls survivants de la défense de la piétonisation stricte du Conseil municipal... non, pas du Conseil municipal, mais cela peut aussi se faire... (*Rires.*)

Une voix. Bravo!

M. Jean-Marc Froidevaux. ... mais du quartier de Saint-Gervais. Ils ne sont que les survivants d'une situation où, dans cette enceinte, nous étions unanimement en faveur d'une solution qui garantissait l'éradication pure et simple de l'automobile dans le quartier de Saint-Gervais, avant que n'intervienne un magistrat qui fasse de la lutte contre l'automobile son fer de lance politique. En effet, il n'y a pas de quartier qui se prête mieux à la suppression de la voiture et vous ferez fausse route chaque fois que vous prendrez des mesures tendant à réduire la circulation et à aménager la coexistence de l'automobile et des autres moyens de transport à Saint-Gervais. Il n'y a pas d'autre possibilité que d'assurer dans ce quartier une piétonisation intégrale et, pour ce faire, il y a un secret – une clef, un mot magique, un sésame – qui s'appelle: parking de Grenus. (*Exclamations.*) Il sera évidemment impossible d'obtenir l'objectif idéal et parfait sans avoir au préalable résolu le problème des trémies et du réaménagement de ce parking.

Vous ironisez, Monsieur Brogini, mais il existe quand même des utilisateurs de l'automobile! Il n'y a qu'à voir le nombre de voitures qui, tous les matins, sont parkées devant votre porte, quand bien même la rue est interdite à la circulation et l'arrêt prohibé. Je ne dis pas que c'est votre voiture, mais que, parmi les habitants magnifiques et idéaux du quartier de Saint-Gervais, il y a des automobilistes. Ce n'est pas un péché, c'est normal, et il faut bien trouver une solution pour les utilisateurs privés et pour l'approvisionnement des magasins, ce qui est tout de même essentiel, vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs.

Nous avons alors une solution, mais cette majorité, il y a cinq ans et demi, avec l'arrivée de M. Ferrazino, a tout ruiné. Nous pouvons maintenant faire l'inventaire des pétitions et des interventions de toute nature pour tendre vers un aménagement qui sera de toute manière toujours imparfait. Je ne vous demande qu'une seule chose, Mesdames et Messieurs, c'est un peu de raison et d'admettre que nous rendrons ce quartier à la piétonisation, intégralement et joliment. Mais nous devons trouver une solution pour les automobiles et pas simplement prétendre les jeter comme si elles n'existaient pas, ce qui n'a même pas été réussi

dans la rue pourtant barricadée dans laquelle se trouve le domicile de M. Brogini. TV Léman bleu ne retransmettant pas notre séance de ce matin, je peux le dire: j'ai oublié le nom de la rue...

Le problème est là et, si on veut le nier, nous recevrons encore des pétitions et nous resterons sans faire grand-chose. Alors, renvoyons cette motion à la commission ad hoc Saint-Gervais, mais ayons un peu plus d'ambition qu'une zone 30 km/h ou qu'un aménagement de parking ici avec un lampadaire là! On fera quelque chose de joli, on supprimera les trottoirs, on mettra des pavés, on creusera des trémies – il y a de vagues pistes à ce sujet. Le problème sera résolu pour de bon et nous serons tous fiers d'avoir rétabli une bonne partie de ce qui a toujours été appelé la vieille ville de la rive droite!

Une voix. Bravo!

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Vous transmettez au préopinant, Madame la présidente, qu'il est, selon moi, un rêveur et un idéaliste... (*Rires.*) Mais cela tombe bien, parce que je partage le même rêve et le même idéal que lui aujourd'hui et j'en suis très content. Je veux croire simplement qu'il désire vraiment la piétonisation du quartier à terme, plutôt que de regretter le projet d'agrandissement du parking de l'époque. Mais, enfin, je garde une très bonne image de votre intervention, Monsieur Froidevaux, et je veux seulement vous rappeler en deux mots que cette motion M-486 vise des mesures rapides et transitoires, en attendant ce rêve et cet idéal. Nous vous remercions de la voter.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission ad hoc Saint-Gervais sont acceptés par 35 oui contre 19 non.

La présidente. A sa demande, je vous prie de bien vouloir excuser, Mesdames et Messieurs, l'absence en cette fin de matinée de M. Gérard Deshusses, qui assiste à l'inauguration du Village Prévention de M. Jean-Charles Rielle, à la Foire de Genève, à laquelle nous étions d'ailleurs invités.

6. Motion de MM. Jean-Charles Lathion, Guillaume Barazzone, Robert Pattaroni, Lionel Ricou, Didier Bonny et M^{me} Alexandra Rys: «Création d'une fonction de Monsieur ou Madame Propreté Ville de Genève» (M-487)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la volonté du Conseil administratif de renforcer le concept de «Genève, ville propre» et d'y affecter les moyens nécessaires;
- l'état particulièrement sale et abandonné de certains quartiers;
- la nécessité pour la population de pouvoir collaborer à la propreté de la ville par l'intermédiaire d'un-e interlocuteur-trice bien identifié-e,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'affecter deux des nouveaux postes prévus au budget 2005 à la création d'une fonction de Monsieur ou Madame Propreté Ville de Genève chargé-e:

- d'identifier les zones sinistrées;
- de promouvoir et de concrétiser, avec la Division de la voirie, toutes les actions particulières jugées nécessaires;
- d'établir le contact avec la population – notamment par l'ouverture d'une hotline – pour que les quartiers puissent atteindre le niveau de propreté souhaitable;
- de rendre annuellement compte au Conseil administratif et au Conseil municipal des résultats obtenus.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Cette motion, je le dis d'emblée, n'a pas pour objectif de critiquer les services de la Voirie de la Ville de Genève, qui font quotidiennement tout ce qu'ils peuvent pour nettoyer notre ville, ni d'attaquer le magistrat chargé de ce secteur, ou encore le Conseil administratif, dont la volonté de défendre le concept «Genève, ville propre» est clairement affichée comme l'une des priorités du budget 2005. Nous avons de plus tout à fait conscience des incivilités qui règnent dans notre ville et des efforts de prévention qui sont effectués, que ce soit dans l'information des propriétaires de chien, la Journée propreté ou à travers la documentation, en général bien faite, diffusée par le département

¹ Annoncée, 1695.

de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Cette motion est une proposition de renforcement des actions de la Ville pour obtenir une cité plus propre, car, quoi qu'on en dise, certains quartiers sont toujours trop sales et la population s'en plaint.

Certes, objectera-t-on, les citoyens insatisfaits ont toujours la possibilité de s'adresser directement au département pour faire part de leurs doléances, mais il n'existe pas de responsable bien identifié qui pourrait prendre en compte les plaintes et y remédier en interaction avec les services concernés. Genève, qui était particulièrement connue pour sa propreté que chaque visiteur ou touriste vantait, est devenue une ville comme les autres, voire plus sale que de nombreuses grandes villes qui, conscientes de l'importance de quartiers propres, ont fait des efforts remarquables.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à visiter, pour exemple, le site internet de la Ville de Paris, qui a procédé à une réorganisation des services de propreté. Plusieurs constats sont à l'origine de cette réorganisation: une trop grande rigidité des rythmes de travail des agents municipaux, une organisation trop hiérarchisée, coupée des réalités des quartiers et des attentes de la population. Ces constats ont abouti à des propositions, soit une plus grande réactivité des services, une meilleure couverture temporelle des interventions, une plus grande proximité avec la population. Certes, Genève n'est pas Paris, mais il nous semble que l'on pourrait, avec la proposition du Parti démocrate-chrétien, atteindre cet objectif à moindres frais, sans une révolution et dans le cadre des ressources existantes. Car la création d'une fonction de Monsieur ou Madame Propreté Ville de Genève doit se faire, à notre avis, sur les postes à disposition. Nous savons qu'une personne efficace et particulièrement appréciée par la population, lorsqu'elle est affectée à ce type de tâche, peut travailler avec plus de souplesse et une plus grande latitude qu'un service soumis à des impératifs administratifs ou à un programme fixé. J'en veux pour preuve le poste de délégué à la jeunesse.

C'est ce que nous proposons ici, avec une personne de terrain, bien identifiée, accessible à tous et en contact avec la population. Elle pourra être atteinte facilement par téléphone ou par courriel et elle aura la latitude d'entreprendre ou de faire entreprendre par les services concernés les actions immédiates ou urgentes qui s'imposent. Nous devons, Mesdames et Messieurs, lutter contre l'état insalubre de certains quartiers, et surtout contre le sentiment de ville sale déploré régulièrement par tous ceux et toutes celles qui aiment notre ville et qui trouvent qu'elle se dégrade.

Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien espère que vous voterez cette motion et que le magistrat la saisira, non pas pour la combattre ou pour nous expliquer que tout va pour le mieux, mais pour en faire un essai réussi.

Préconsultation

M. Alexis Barbey (L). La propreté est un objectif que tout le monde partage dans cette enceinte, je crois, et le Parti libéral plus que tout autre, puisqu'il est déjà venu avec plusieurs motions proposant une lutte accrue contre les tags, notamment. Mais là, de quoi s'agit-il? En fait, on nous demande de créer un nouveau poste pour informer l'administration des problèmes de propreté à l'intérieur de la ville de Genève. Alors là, devant M. Ferrazino, je ne peux que dire que ses services, dont c'est la prérogative d'assurer la propreté dans la cité, sont parfaitement informés, me semble-t-il. Si ce n'était pas le cas, nous nous ferions fort de leur rappeler les priorités d'action et les endroits où nous espérons une amélioration de la situation, comme nous l'avons déjà fait récemment.

Notre impression, à nous libéraux, est triple. Premièrement, il n'est pas nécessaire de lutter contre le chômage à Genève en proposant des nouveaux postes dans l'administration; deuxièmement, les services de M. Ferrazino n'ont pas besoin d'inspecteurs des travaux finis et, troisièmement, si des problèmes n'étaient pas transmis de façon valable à ses services, je vous propose que nous tous, dans ce Conseil, nous nous appliquions à les lui faire connaître, mais certainement pas par le biais d'une création de poste à la Ville.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je voudrais dire aux motionnaires que nous ne prenons pas du tout cette motion comme une attaque contre le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ou contre les services de la Division de la voirie, qui, en général – vous l'avez relevé vous-même, Monsieur Lathion – travaillent plutôt bien, même si nous devons constater avec regret que les incivilités, dans ce domaine, ne font que s'amplifier. Alors, voyez-vous, ce n'est pas tellement d'un Monsieur ou d'une Madame Propreté dont nous avons besoin, mais de forces sur le terrain.

C'est bien pour cela que le Conseil administratif est venu avec une proposition de nouveaux postes en 2005 dans le secteur de la Voirie, pour obtenir des équipes supplémentaires sur le terrain, et je crois que le Conseil municipal nous a bien compris. Votre motion, dirais-je, est non seulement inutile, mais elle ne va pas assez loin. Vous rendez-vous compte si M. Macherel devait se contenter de demander – comme vous l'avez rappelé, Monsieur Barbey – qu'on nous informe... Nous n'en sommes plus là, je vous assure, mais bien au-delà.

Nous avons mis en place un plan d'intervention à trois volets. Premièrement, un volet logistique et organisation, que nous voulons renforcer, vous m'avez bien compris, Mesdames et Messieurs, pour être encore plus performants sur le terrain, là où on nous attend, parce qu'il y a, effectivement, le problème des déchets, notamment les déchets encombrants, des débarras volumineux, mais aussi le tri des déchets lors

des manifestations, de plus en plus fréquentes et où nous sommes toujours plus sollicités. C'est un grand secteur d'intervention pour les équipes de la Voirie. Le ramassage du papier prend de plus en plus d'importance, vous le voyez vous-mêmes en rentrant chez vous le soir. C'est là aussi un effort énorme pour nos équipes. Je pourrais encore mentionner le nettoyage régulier et quotidien de nos rues, auquel vous avez fait allusion. Mais il n'y a pas que cet élément, même s'il est important.

Le deuxième aspect qui touche également la motion que vous évoquez, c'est l'information et la communication. Nous souhaitons mettre en place un numéro vert, avec les nouvelles forces que vous nous donnerez, nous l'espérons, dans le cadre du budget que vous voterez au mois de décembre. Ce numéro ne se limitera pas à la problématique des débarras encombrants, puisque cela existe aujourd'hui déjà. Mais, dès l'année prochaine, on pourra appeler la Voirie pour l'ensemble des éléments liés à la propreté en ville de Genève. Nous souhaitons mettre ce numéro vert en place et, pour ceux qui utilisent ce moyen moderne de communication, un site internet qui permettra le dialogue régulier avec la population.

C'est donc vous dire que nous allons bien au-delà de ce que vous souhaitez dans le cadre de votre motion, puisque nous ne négligeons aucun des secteurs. J'en ai cité deux pour l'instant, le secteur de la logistique et de l'organisation, qui se renforce en devenant plus performant, et celui de la communication et de l'information, avec ces nouveaux éléments dont je viens de vous parler, qui permettront ce lien quotidien avec la population. Enfin, le troisième secteur, qu'on pourrait appeler très lourdement secteur répression, mais que nous avons voulu nommer gestion des incivilités, parce que c'est beaucoup plus en phase avec ce que nous souhaitons mettre en place.

Vous apprécierez ou pas, Mesdames et Messieurs, mais nous n'oublions rien et nous interviendrons avec ces trois axes dès l'année prochaine, dans le sens souhaité par les motionnaires. Voilà pourquoi, pour nous, cette motion M-487 n'est pas très utile, parce que nous avons la ferme conviction d'aller déjà dans ce sens, et même au-delà.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je constate que nous retrouvons, dans ce que nous dit le magistrat pour l'année 2005, certains aspects contenus dans notre motion, puisqu'on nous annonce des éléments nouveaux, soit un numéro vert et un contact par courriel. Je pense qu'il y aura également une personne responsable de la maintenance de cette ligne téléphonique et de ce site internet. Je ne vois donc pas pourquoi le Conseil municipal ne pourrait pas voter cette motion, puisqu'elle va exactement dans le sens souhaité par le magistrat.

Mise aux voix, la motion est refusée par 44 non contre 4 oui.

7. Motion de MM. Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, René Winet, Pierre Maudet, Roland Crot et Pascal Rubeli: «Terrasses: le juste prix» (M-489)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que de nombreux exploitants de terrasses de restaurants, victimes des nuisances engendrées par des travaux de voirie (par exemple: rue de Lausanne, rue du Môle, rond-point de Plainpalais, avenue du Mail, avenue Henri-Dunant, route des Acacias, etc.), ont souffert d'un manque à gagner incontestable et qu'ils ne devraient, par conséquent, pas payer le plein tarif sur les redevances d'exploitation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'accorder un rabais sur la redevance (voire de la rembourser pour l'année en cours) aux exploitants de terrasses victimes des nuisances dues à des travaux à proximité de leur terrasse, cela au prorata des jours de chantier et de cas en cas à la satisfaction des deux parties.

Cette disposition devra être prise dans tous les cas où les travaux ont duré plus de trente jours, dès janvier 2004. Si la redevance a déjà été payée, le commerçant concerné par cette disposition se verra rembourser dans ces conditions.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs, j'ose espérer que, vu le contenu et le bien-fondé de cette motion, vous n'aurez aucune difficulté à l'accepter et à la renvoyer au Conseil administratif. En effet, quand on prélève une taxe pour huit mois d'exploitation d'une terrasse, le bon sens, à mes yeux, est que l'exploitant soit, non pas indemnisé, mais remboursé pour le manque à gagner causé par des travaux importants et – je précise – de longue durée. Manifestement, il n'a pas pu exploiter pleinement la surface qu'il doit pourtant payer.

Bien entendu, si les travaux n'ont duré que trois ou quatre jours, l'exploitant de la terrasse ne pourra pas revendiquer une indemnité ou un remboursement de cette redevance. Mais lorsque l'intervention est supérieure à trente jours, il me semble que le bon sens voudrait que l'on rembourse sous forme de huitièmes. Par exemple, si les travaux ont duré trois mois, il est normal que trois huitièmes de cette redevance soient tout simplement ristournés.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à accepter cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif avec les recommandations qui s'imposent.

¹ Annoncée, 1695.

M. Pascal Rubeli (UDC). En ce qui nous concerne, nous demandons également le renvoi de cette motion au Conseil administratif, d'une part, pour les raisons qui viennent d'être évoquées et, d'autre part, parce que ce remboursement hypothétique – si tout se passe comme nous le souhaitons – représente un montant assez minime dans l'absolu. Mais le manque à gagner des commerçants qui n'ont pas pu exploiter leur terrasse durant la durée des travaux, notamment ceux de la place du Molard pendant un certain temps, ou d'autres ailleurs, est en réalité beaucoup plus important. Hormis la valeur du montant, il s'agit plutôt d'une affaire d'éthique et de correction à l'égard de ceux qui ont déjà assumé les difficultés engendrées par ce manque à gagner.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à voter cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif.

Préconsultation

M. David Carrillo (S). Il se dégage de cette motion un principe: quand on loue quelque chose pour un prix qui correspond à des conditions normales, voire idéales, et que ces conditions se dégradent par la suite, il est tout à fait légitime que le prix de la chose louée soit révisé. Cette motion est donc marquée au coin du bon sens et le Parti socialiste la votera.

Je voudrais faire une petite remarque à titre personnel. La motion ne mérite pas vraiment son titre, «Terrasses: le juste prix», car elle ne suggère qu'une correction vers le bas, lorsque les conditions se dégradent. Si celles-ci s'améliorent à la suite, par exemple, d'aménagements réalisés à proximité de la terrasse, il serait opportun de pouvoir augmenter le prix.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'accorder un rabais sur la redevance (voire de la rembourser pour l'année en cours) aux exploitants de terrasses victimes des nuisances dues à des travaux à proximité de leur terrasse, cela au prorata des jours de chantier et de cas en cas à la satisfaction des deux parties.

Cette disposition devra être prise dans tous les cas où les travaux ont duré plus de trente jours, dès janvier 2004. Si la redevance a déjà été payée, le commerçant concerné par cette disposition se verra rembourser dans ces conditions.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion de M^{mes} Claudine Gachet, Nelly Hartlieb, Marie-France Spielmann, MM. Alain Fischer, Jean-Marc Froidevaux, Roberto Broggin, Jacques Mino, Guillaume Barazzone et Roman Juon: «Protéger et recréer les sites de nidification des martinets» (M-492)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- Genève est un lieu important de nidification des martinets, une race qui régresse de manière alarmante en Suisse;
- à la suite de travaux sur les façades de nidification (ravalement de façades, obturation des gouttières et des avant-toits, voire destruction des nids existants), les nids que les martinets occupent ont pour la plupart disparu, quand bien même le martinet est une espèce protégée;
- le martinet ne salit pas les façades étant donné qu'il ne fait pas ses besoins autour de son nid, mais uniquement en vol, et qu'il ne cause ni bruit ni inconfort à ses «logeurs»;
- plusieurs lieux de nidification se situant sur des immeubles de la Ville (par exemple sur la Maison Tavel et autour de celle-ci) ont été bouchés volontairement par crainte des nuisances énoncées précédemment;
- le retour des martinets est généralement prévu dès avril et qu'ils se réinstallent chaque année au même endroit;
- l'absence des mesures proposées entraînera la disparition progressive des martinets, mais aussi des hirondelles et de certains oiseaux migrateurs à Genève,

¹ Annoncée, 1696.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire dégager les parois obturées sur les immeubles appartenant à la Ville, à interdire l'obturation des sites de nidification et à procéder à l'aménagement de nouveaux sites possibles en collaboration avec le Centre ornithologique de réadaptation de Genthod.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Pour nous, cette motion va dans le bon sens, puisque nous souhaitons tous une meilleure qualité de vie en ville. On parle suffisamment des problèmes de pollution et il est important que la faune ne soit pas rejetée hors de la ville à cause d'une mauvaise qualité de celle-ci. De petites choses nous permettront de faire avancer cette problématique pour maintenir la faune chez nous, et cette modeste motion, qui ne semble pas devoir coûter grand-chose ni exiger beaucoup d'énergie, nous paraît être une de ces petites choses intelligentes à entreprendre.

M^{me} Claudine Gachet (R). En Europe, la plupart des lieux de reproduction et de nidification des martinets sont menacés. En effet, la rénovation et la démolition d'immeubles entraînent chaque année la disparition d'une quantité de sites de nidification. Et, en dépit de la multiplication des constructions neuves, les méthodes architecturales modernes n'apportent que très peu, sinon pas de possibilités nouvelles pour cette espèce. Savez-vous que le martinet est le seul oiseau au monde qui reste sans arrêt en vol? Il dort même en volant, en montant à 3000 m d'altitude. Primitivement, les martinets ne nichaient que dans des trous, des fissures de rochers ou des cavités d'arbres. Progressivement, ils se sont adaptés aux demeures des hommes, plus sûres et confortables. Sous les avant-toits, dans les trous, les fissures et diverses cavités des murs, ils ont bâti leur nid à l'abri des intempéries et des prédateurs. Les anciennes constructions, avec leurs interstices entre moellons et toitures, leur étaient particulièrement favorables. Les martinets se sont encore multipliés et ont colonisé de vastes régions d'Europe. Pendant des siècles, ils ont bénéficié de la progression constante des habitations humaines et ils se sont intégrés à notre civilisation, devenant citoyens.

Mesdames et Messieurs, la dépendance entre martinets et habitations humaines engage notre responsabilité. Ils ont de deux à quatre oisillons par an et l'issue positive de leur évolution est entre nos mains et dépendra de notre comportement. Au fil des décennies écoulées, ces oiseaux ont connu des problèmes croissants avec l'architecture moderne, qui ne leur laisse pratiquement plus aucune possibilité de nicher – comme je l'ai dit tout à l'heure. Beaucoup d'anciennes colonies sont massacrées lors des rénovations de bâtiments, essentiellement par ignorance ou par indifférence.

En voulant nous préserver des pigeons, nous sommes en train de participer à l'extinction des martinets. Or un martinet n'a besoin que d'un trou de 3 à 5 cm et

un tout petit espace sous les tuiles lui suffit; pour ceux qui craignent les salissures, ses fientes sont sèches. Sans mesures actives de protection, l'image réjouissante des martinets évoluant dans le ciel estival de notre cité aura bientôt disparu.

Mesdames et Messieurs, il suffit d'un peu de bonne volonté et de quelques connaissances pour aménager des trous d'accès ou poser des nichoirs à des endroits appropriés, par exemple en rénovant les bâtiments avant le mois de mai, puisque les martinets sont là en mai, juin et juillet, ou en plaçant systématiquement des nichoirs à proximité ou sur une autre partie du bâtiment en rénovation.

Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, le groupe radical demande au Conseil administratif de faire dégager les parois obturées sur tous les immeubles appartenant à la Ville, d'interdire l'obturation des sites de nidification et de procéder à l'aménagement de nouveaux sites possibles en collaboration avec le Centre ornithologique de réadaptation de Genthod.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). La motion M-492 traite des martinets, qui sont en perpétuelle régression, et ceci pour diverses raisons, notamment la pollution et la destruction de leurs sites de nidification; c'est pourquoi ils font partie de la liste rouge des espèces protégées. Pour qu'ils puissent survivre, il faut avant tout respecter leur environnement, car les martinets sont des oiseaux migrateurs qui arrivent dans nos régions dès le printemps et leur nidification dure jusqu'à la fin de l'été. Ils reviennent chaque année au même endroit, parce qu'ils sont fidèles à leur lieu de reproduction. De par la morphologie de leurs pattes, ils ne peuvent pas se poser au sol ou se percher sur les arbres, car ils seraient incapables de reprendre leur envol. Voilà pourquoi ils construisent leurs nids contre des parois verticales, à une certaine hauteur, afin de pouvoir se laisser tomber dans le vide; s'ils se posaient sur le sol, ils seraient condamnés. L'existence entière des martinets se passe dans les airs: ils se nourrissent d'insectes en vol, se reproduisent en vol, font leurs besoins en vol, dorment en vol. Il est donc évident que les désagréments dus aux martinets sont moindres, pour ne pas dire inexistantes.

Les différentes modifications des façades, la destruction ou l'obstruction des gouttières sont représentatives d'un préjugé, d'une peur face à ces oiseaux, alors que ceux-ci risquent de disparaître de nos régions à cause de l'homme. Les martinets sont des oiseaux qui vivent en colonies et si on continue de les persécuter inutilement, c'est la disparition totale de cette espèce de nos régions qui nous menace, avec des conséquences importantes sur l'écologie. Comme toute espèce animale, les martinets, qui se nourrissent d'insectes, font partie de la chaîne alimentaire, et leur disparition impliquerait donc une importante prolifération de ces insectes, ce qui ne manquerait pas de poser un autre problème écologique. Il est

donc important de stopper cette destruction des sites de nidification et de la compenser, sinon il faudra s'attendre à la disparition des martinets et des autres oiseaux aux mœurs similaires de nos régions, comme les hirondelles.

C'est pourquoi le groupe de l'Union démocratique du centre souhaite renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement. (*Applaudissements.*)

M. Roman Juon (S). Le groupe socialiste, naturellement, votera cette motion. Je ne vais pas revenir sur le fond du sujet, qui a été largement expliqué, mais rappeler néanmoins au Conseil administratif l'existence de documents élaborés par M. Jean-Marc Lamunière, architecte, sur le problème des martinets et des hirondelles en ville. Il y a deux cahiers qu'il est censé appliquer. C'est clair que M. Patrick Jacot, que tout le monde connaît ici, s'inquiète à tout moment parce qu'il fait un travail considérable pour la protection des martinets en particulier, ainsi que des hirondelles. J'aimerais bien lire, dans une prochaine réponse du Conseil administratif, une évaluation du travail réalisé.

Il n'y a pas que les bâtiments de la Ville de Genève, assez nombreux en l'occurrence, qui doivent être adaptés à cette protection. Il serait peut-être bon que, dans les préavis municipaux – j'insiste: les préavis de la municipalité – la phrase adéquate soit chaque fois spécifiée pour inciter le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement à faire appliquer ces mesures de protection à une échelle plus large.

J'aimerais également que les services du Muséum d'histoire naturelle dressent un état des lieux de la faune urbaine en ville de Genève, pour que nous sachions un peu où nous en sommes, car les informations que nous entendons sont souvent contradictoires. Je ne veux pas revenir sur le problème des pigeons, mais les moineaux sembleraient aussi en voie de disparition. Comme l'a dit Jacques Mino tout à l'heure, il est vrai que beaucoup de signes montrent que notre environnement est en train de se dégrader, si on considère, à une autre échelle, celle du globe, le problème de la disparition programmée des ours polaires en 2070. On doit se réveiller de tous les côtés, on doit réveiller les autorités et, surtout, les constructeurs dans le cas particulier de cette motion M-492.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Le groupe du Parti du travail soutient, pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées, le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Mesdames et Messieurs, voter cette motion, c'est reconnaître le travail du Centre ornithologique de

réadaptation de Genthod et, surtout, celui des bénévoles, qui répondent chaque année à 6500 appels et sauvent 1500 oiseaux en difficulté. Nous vous demandons donc de voter cette motion.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il y a quelques mois, nous avons voté avec un bel enthousiasme la protection des renards du parc La Grange. Je crois, en effet, que nous sommes cohérents et bien conscients qu'à ces renards il faut leur donner à croquer... (*Rires.*) En conséquence, nous allons leur livrer ces passe-reaux, qui ne sont pas migrateurs, à la différence de l'hirondelle, qui, elle, fait le printemps. En ce qui concerne le martinet, nous l'avons toute l'année et, grâce à lui, nous allons nourrir toute l'année les renards du parc La Grange... Nous avons au moins l'avantage de la cohérence.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). C'est pour des raisons purement pratiques et de rapidité d'exécution que nous souhaiterions plutôt renvoyer cette motion à la commission des travaux... (*Brouhaha.*) Pour notre groupe, oui, c'est à la commission des travaux.

M. Roman Juon (S). Mesdames et Messieurs, ne renvoyez surtout pas à la commission des travaux, ni à celle de l'aménagement et de l'environnement! Nous sommes complètement submergés, il faut arrêter... Mais cette motion est toute simple, elle est déjà en application, il faut préciser simplement certains points. Renvoyez-la au Conseil administratif! (*Brouhaha.*)

La présidente. Deux renvois distincts en commission ont donc été demandés... On me fait signe que tout le monde se rallie au renvoi au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire dégager les parois obturées sur les immeubles appartenant à la Ville, à interdire l'obturation des sites de nidification et à procéder à l'aménagement de nouveaux sites possibles en collaboration avec le Centre ornithologique de réadaptation de Genthod.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Motion de M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Liliane Johner, Nicole Bobillier et M. Sébastien Bertrand: «Pour que vive Mottattom (suite)» (M-494)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le classement de la pétition P-43;
- l'incertitude au sujet de l'affectation future des lieux actuellement occupés provisoirement par Mottattom;
- la situation actuelle qui peut perdurer encore plusieurs années;
- que les activités de Mottattom jouent un rôle très positif dans le quartier étant donné l'insuffisance des lieux d'animation dans le secteur,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à permettre à Mottattom de continuer à utiliser les lieux en lui proposant un contrat de prêt à usage (CPU, articles 305 à 311, Code des obligations), en attendant qu'un projet soit réalisé par la Ville.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée par 36 oui contre 20 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à permettre à Mottattom de continuer à utiliser les lieux en lui proposant un contrat de prêt à usage (CPU, articles 305 à 311, Code des obligations), en attendant qu'un projet soit réalisé par la Ville.

¹ Annoncée, 1696.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Motion de M^{me} Alexandra Rys, MM. Pierre Maudet et Patrice Reynaud: «Consultation du SIS avant tout aménagement de la voirie» (M-496)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'étude de la motion M-406 («Obstacles sur la voirie et gabarit SIS») a révélé que le Service d'incendie et de secours (SIS) n'était pas toujours consulté lors d'aménagements de la voirie;
 - que, constatant que des installations pouvaient entraver le passage des véhicules de secours, le SIS a parfois été amené à demander leur suppression ou leur modification;
 - que cette absence de coordination est coûteuse pour la collectivité publique,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à consulter systématiquement le SIS avant tout aménagement de la voirie, qu'il soit permanent ou temporaire, et à tenir compte de ses recommandations en matière de sécurité, notamment pour ce qui est de l'accessibilité aux véhicules de secours.

M. Patrice Reynaud (L). J'apprécie cette accélération subite de l'ordre du jour, c'est bien, mais il serait bien aussi que nous puissions suivre les choses les uns et les autres... Vous avez vu, Mesdames et Messieurs, que nous avons déposé cette motion avec M^{me} Rys et M. Pierre Maudet. Elle fait suite à la motion M-406, qui avait été acceptée et qui concernait le même sujet, mais en le traitant a posteriori – nous l'avions constaté à l'époque – c'est-à-dire qu'elle consistait à demander après coup – j'ai bien dit après coup – la consultation du SIS en cas de problèmes de blocage ou d'indisponibilité des voies.

Nous nous sommes dit que cela était une très bonne chose, mais s'il y a un domaine dans lequel l'intervention a posteriori n'est pas un bon point, c'est bien celui des interventions d'urgence, qui doit être traité a priori. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire que puisse être mise en place, de façon pérenne, une consultation systématique et préventive du SIS pour tout aménagement de voirie,

¹ Annoncée, 1696.

afin d'éviter, à l'avenir, d'être obligés de dégager des véhicules qui bloquent les passages, en s'assurant – encore une fois de façon préventive – que les interventions du SIS ne seront pas gênées par des véhicules. Cela ne peut se faire que dans le cadre d'une consultation entre le Conseil administratif et le SIS, et c'est là l'objet de cette motion, que je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir suivre.

Préconsultation

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts refuseront cette motion, qu'ils trouvent inutile et revancharde. J'estime que M. Reynaud – vous transmettez, Madame la présidente – passe bien vite sur les travaux du printemps 2004 de la commission de l'aménagement et de l'environnement au sujet de la motion M-406. Je me permets donc de vous rappeler quelques points à son sujet.

En effet, nous avons auditionné M. Wicky, depuis lors nommé commandant du bataillon des sapeurs-pompiers. Il nous avait dit ceci, et je cite le rapport rédigé à la suite des travaux de la commission: «L'indiscipline des usagers de la route et plus particulièrement le stationnement sauvage sont un souci quotidien», «que les rayons de braquage des véhicules SIS sont importants et qu'il leur est parfois difficile de tourner dans une rue à cause des véhicules mal garés. C'est, selon lui, le problème principal.» Il nous a aussi déclaré «que son service possède un bureau qui s'occupe du domaine public et des aménagements. Ce dernier est souvent mais pas systématiquement consulté.» Le mérite de cette motion, que nous avons votée au printemps 2004, est de mettre effectivement le doigt sur le problème de la consultation régulière du SIS.

Les pompiers connaissent toutefois un certain nombre d'endroits difficiles, notamment les quartiers anciens. M. Wicky ajoute que le stationnement sauvage est le principal souci du SIS, parce qu'il rend finalement problématique l'ensemble du territoire de la ville. Si nous disons que la motion M-496 qui nous est soumise aujourd'hui est revancharde, c'est parce que celle que nous avons étudiée ce printemps, qui demandait précisément de dresser la liste des endroits posant problème, avait été refusée par ces mêmes partis qui, aujourd'hui, reviennent avec ce nouvel objet... Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts refusera cette motion M-496.

M^{me} Monique Cahannes (S). Je serai brève, puisque M. Buschbeck a repris un certain nombre d'arguments que je voulais rappeler à cette assemblée, qui a voté, en septembre 2004, la motion M-406. Quand nous l'avons étudiée à la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons reçu le comman-

dant Wicky; comme M. Buschbeck l'a rappelé, il nous a dit que le SIS possède un bureau qui est consulté lors des projets d'aménagement. Il y a eu quelques oublis, c'est vrai, mais les choses sont en bonne voie puisqu'on fait de plus en plus régulièrement appel à lui. Le problème principal auquel les pompiers se heurtent lors de leurs interventions, c'est le parcage sauvage. Néanmoins, par gain de paix et également parce que, pour nous, la sécurité de tous les habitants de la ville est importante, nous acceptons cette motion M-496 et nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de la renvoyer directement au Conseil administratif.

M. Patrice Reynaud (L). Très rapidement, Madame la présidente, et je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre à M. Buschbeck au sujet de l'aspect qu'il prétend revanchard de cette motion: non, non, s'il doit y avoir de la revanche là-dedans, ce serait dans sa bouche plutôt que dans la mienne!

Encore une fois, et j'en suis surpris, on essaie de politiser ce qui, à l'évidence, n'a pas besoin de l'être. Je suis bien placé pour me souvenir de ce que le commandant en question avait pu dire, puisqu'il se trouve que je préside la commission de l'aménagement et de l'environnement et que j'ai pour habitude d'écouter, au moins autant que les autres commissaires, sinon plus parfois, ce qui peut y être dit. J'ai donc bien entendu les propos tenus, et ce n'est pas parce que le problème principal du libre accès du SIS est le parcage sauvage des véhicules, je le reconnais – même les libéraux arrivent à reconnaître cela – qu'il ne faut pas également s'intéresser au problème de l'aménagement de la voirie. Comme on dit, qui peut le plus peut le moins, et qu'il y ait une consultation systématique pour tous les problèmes susceptibles d'entraver la voirie, c'est une bonne chose, à mon avis. Qui sait, quelqu'un parmi nous – peut-être vous-même, Monsieur Buschbeck – sera un jour content de l'aménagement suffisamment intelligent de la voirie, en concertation avec le SIS, pour pouvoir en bénéficier en temps opportun. Mais je ne le souhaite à personne.

C'est là tout l'objet de cette motion, qui n'est pas contre la précédente mais qui lui est complémentaire. Aussi, encore une fois, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir la suivre, tout comme, d'ailleurs, le Parti socialiste vient de le faire. C'est une question de bon sens. Ne mettons pas systématiquement de la politique là où il n'y a pas lieu d'en mettre!

M. Eric Ischi (UDC). Connaissant un tout petit peu le SIS, je suis convaincu que son souci numéro un est non seulement le parcage sauvage, mais également qu'on n'oublie pas de le consulter, quoi qu'il se passe en ville de Genève. Vous pouvez me faire confiance, Mesdames et Messieurs: si, à l'occasion, un service de la Ville, la Voirie par exemple, le néglige, il ne se fera pas faute de réagir très

rapidement, puisque l'une de ses activités, le matin de bonne heure, est de se balader à bord de certains véhicules de service pour s'assurer du passage tout au long d'un quartier.

Cela dit, le renvoi de cette motion directement au Conseil administratif ne nous gêne pas du tout, au contraire, puisque le groupe de l'Union démocratique du centre le soutiendra aussi. Pour terminer, je ne pense pas qu'il y ait une quelconque revanche de la part du Parti libéral, parce que, à la limite, le renvoi de cette motion au Conseil administratif, cela ne mangera pas de foin, si je puis dire, mais cela rappellera un certain nombre de règles à appliquer pour le SIS.

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). En effet, la commission de l'aménagement et de l'environnement a déjà largement discuté du problème de l'accès des véhicules du SIS dans le cadre de l'étude de la motion M-406. Nous pensons donc qu'il n'est pas très utile de renvoyer la motion M-496 qui nous est maintenant soumise à cette commission, mais, sur la base de tout ce qui a été dit ce soir, renvoyons-la directement au Conseil administratif!

M. Roberto Broggin (Ve). Je voudrais juste relever que vous avez refusé, Mesdames et Messieurs assis sur les bancs d'en face, de voter une motion, puis vous revenez avec une autre, en disant: «Tiens, elle va être complémentaire...» C'est un peu comme si on vous invitait à table, que vous refusiez de manger, puis que vous demandiez un deuxième service. Ça ne va pas vraiment, ces histoires... (*Brouhaha.*) Vous n'êtes vraiment pas conséquents. Je tenais à le dire, merci, Madame la présidente!

Mise aux voix, la motion est acceptée par 46 oui contre 12 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à consulter systématiquement le SIS avant tout aménagement de la voirie, qu'il soit permanent ou temporaire, et à tenir compte de ses recommandations en matière de sécurité, notamment pour ce qui est de l'accessibilité aux véhicules de secours.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

11. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition intitulée «Rue Jean-Violette piétonne!». Cette pétition sera intégrée à la pétition P-124, «Pour la fermeture définitive de la rue des Voisins et de la rue Jean-Violette (périmètre place Saint-François)», qui a été renvoyée à la commission des pétitions le 3 novembre 2004.

12. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu le projet d'arrêté suivant:

- PA-54, de *MM. Damien Sidler, Roberto Brogini, Sébastien Bertrand, David Metzger, Pierre Rumo, M^{mes} Ruth Lanz Aoued et Sandrine Salerno*: «Prestations audiovisuelles du Conseil municipal à toutes fins utiles».

13. Interpellations.

La présidente. J'annonce les interpellations suivantes:

- I-126, de *M. Roman Juon*: «Boulangerie du Bourg-de-Four: merci»;
- I-127, de *M. Roman Juon*: «Faudra-t-il un accident très grave dans la zone Croix-Rouge/Athénée avant de réagir sérieusement?».

14. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-169, de *M. Roman Juon*: «Cartes de légitimation des élus du Conseil municipal»;
- QE-170, de *M. Roman Juon*: «Incendie d'une voiture dans le centre artisanal municipal du Vélodrome à la Jonction»;
- QE-171, de *M. Roman Juon*: «TV Léman bleu: amélioration de l'information».

Séance levée à 11 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2658
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2658
3. Projet d'arrêté de M ^{mes} Sandrine Salerno, Liliane Johner, MM. Didier Bonny, Bruno Martinelli et Roberto Broggin: «Création d'une Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) destinée à remplacer la fondation de droit privé existante» (PA-52) (Préconsultation) ...	2568
4. Motion de MM. Lionel Ricou, Didier Bonny, Guillaume Barazzone, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et M ^{me} Alexandra Rys: «Résoudre les différends entre les administrés et l'administration par la médiation: pour un ombudsman parlementaire» (M-484).....	2661
5. Motion de MM. Roberto Broggin et Sébastien Bertrand: «Modérons la circulation à Saint-Gervais, en vitesse et en volume!» (M-486)... ..	2672
6. Motion de MM. Jean-Charles Lathion, Guillaume Barazzone, Robert Pattaroni, Lionel Ricou, Didier Bonny et M ^{me} Alexandra Rys: «Création d'une fonction de Monsieur ou Madame Propreté Ville de Genève» (M-487)	2679
7. Motion de MM. Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, René Winet, Pierre Maudet, Roland Crot et Pascal Rubeli: «Terrasses: le juste prix» (M-489)	2683
8. Motion de M ^{mes} Claudine Gachet, Nelly Hartlieb, Marie-France Spielmann, MM. Alain Fischer, Jean-Marc Froidevaux, Roberto Broggin, Jacques Mino, Guillaume Barazzone et Roman Juon: «Protéger et recréer les sites de nidification des martinets» (M-492)	2685
9. Motion de M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Liliane Johner, Nicole Bobillier et M. Sébastien Bertrand: «Pour que vive Mottattom (suite)» (M-494)	2690
10. Motion de M ^{me} Alexandra Rys, MM. Pierre Maudet et Patrice Reynaud: «Consultation du SIS avant tout aménagement de la voirie» (M-496).....	2691

2698 SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2004 (matin)

11. Pétitions	2695
12. Propositions des conseillers municipaux	2695
13. Interpellations	2695
14. Questions écrites	2696

La mémorialiste:
Marguerite Conus